



Dijon, le 29 octobre 2021

**Direction  
territoriale  
Centre-Bourgogne**

**Service  
développement de  
la voie d'eau**

**Affaire suivie par :** Céline MALET  
**Courriel :** sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr

## **Compte rendu de la CLU du 28 octobre 2021**

### **Participants externes :**

Ackermans Anne	ANPEI
Aguirre Lydia	Région BFC
Auger Tristan	Elu de Montargis
Baudin Jean-Paul	Elu à la CUCM
Bostin Mark	E2F-CTF
Brefort Franck	Port de Decize
Cartier Pierre	CUCM
Collins Roger	Agir pour le Fluvial
Cossiaux	Promofluvia
Gaërel Fabrice	CNOSF
Gauthier Daniel	Ville de Chagny
Gilles Nicole	Le Boat
Labosse Nathalie	Conseillère Régionale BFC
Lancereau Gérard	Architecte urbaniste
Launoy Michel	ANPEI
Maas Dorothée	Evans Marine
Masson Pascal	Elu à la CUCM
Mauny	CC Le Grand Charolais
Petelet Hervé	Port de Roanne
Poutissou Marie	Belmond AIF
Rollin Dominique	CNOSF-CRCK
Souvigny Guy	Elu à la CUCM/Montceau
Vareilles Phillipe	Adjoint au Maire de Montargis
Watremez Justine	CC Le Grand Charolais
Wooton	E2F

### **VNF :**

Chevalier Vincent	UTI Nivernais-Yonne
Devallez Carole	UTI Saône-Loire
Malet Céline	SDVE
Nathalie Vincent	UTI Bourgogne
Smetaniuk Laurent	SEMEH
Specq Bertrand	Directeur Territorial
Wicker Frédéric	DUTI

- Introduction

M. SPECQ remercie chacun des participants de s'être déplacés à Montceau-les-Mines pour cette CLU en présentiel.

Il remercie la Communauté Urbaine de Montceau-Creusot, pour la mise à disposition de la salle à proximité d'un des ouvrages (réservoir du Plessis) essentiel à la gestion de la ressource en eau du canal du centre.

Par la présence du Comité National Olympique Sportif Français, M. SPECQ souligne l'importance de tisser des liens avec tous les acteurs et partenaires au regard des potentiels des activités nautiques sur nos voies d'eau et/ou barrages réservoirs.

M. SPECQ souligne que cette saison estivale qui n'a pas connue de période de sécheresse, a été confrontée à deux autres phénomènes qui ont perturbés la saison de navigation :

#### Crise Sanitaire

La situation n'est pas revenue à la normale mais tend à s'améliorer. M. SPECQ rappelle que les loueurs de bateaux et plaisanciers ont commencé à naviguer avec 1 mois de retard par rapport une saison normale. Quant aux péniches-hôtel, certaines ont eu des autorisations préfectorales pour débiter leur activité mi-juin. La plupart n'ont pu débiter que fin juin. Sans compter la mise en place du pass-sanitaire, début août, qui a mis un frein à de nombreux touristes étrangers désireux de venir en France pour réaliser leur croisière.

#### Plantes invasives

La Direction Territoriale Centre-Bourgogne a alerté le Direction Générale depuis quelques années sur l'ampleur de la prolifération des plantes invasives. Aujourd'hui, ces interventions semblent entendues d'où l'organisation en 31 janvier 2022 d'un séminaire rassemblant différents spécialistes des plantes invasives afin de trouver des solutions pérennes.

M. SPECQ est conscient que le faucardage n'est pas une solution à long terme mais à ce jour aucune autre technique semble faire leur preuve.

L'ANPEI et d'autres représentant de filière font un lien direct entre le manque de dragage et la prolifération des plantes : les sédiments servent de substrat aux plantes, tant qu'il n'y aura pas de dragage pour revenir la côte d'origine, la problématique des plantes persistera.

Par ailleurs, il est proposé que VNF puisse s'associer aux Agences de l'Eau car un lien est fait entre des secteurs fortement touchés par les plantes invasives et la proximité de grandes cultures (maïs) (proposition de travail sur les intrants).

En réponse, M. SPECQ évoque d'une part que le sujet est pris au niveau national et ne concerne pas que VNF. En déclinaison d'un plan stratégique national, DTCEB a été élaboré un « plan Marshall » qui consiste à intervenir sur les plantes invasives en axant sur la connaissance et communication, et des actions préventives/ curatives

Des échanges concernant la question du dragage s'engage entre M. SPECQ et l'assemblée.

## Dragage

Sont exposés les principaux freins au dragage :

- Procédures environnementales complexes pour la réalisation des travaux (durée des études amonts et process d'obtention des autorisations)
- Destination des sédiments :
  - Une réglementation sur les déchets concernant les sédiments de dragage est très contraignante. Absence de filière de traitement : absence de terrain de transit ou stockage sur le périmètre de la DTCB (ex : peu de « carrière » acceptant les sédiments mouillés en raison du caractère peu rentable).

L'assemblée (ANPEI et gérants de péniche-hôtel) précise qu'il n'y aura plus de bateaux s'il n'y a pas de dragage. Des solutions, tel que l'utilisation des sédiments pour refaire les berges ou l'utilisation des sédiments en agriculture sont proposées. VNF indique que des travaux de berges réalisés au chômage 2021 ont intégré ce type de process.

M. Mark Bostin souhaite qu'une présentation du COP soit faite aux usagers notamment aux gérants de péniche-hôtel. Ces derniers ont besoin d'avoir des garanties de navigation à horizon 2023.

Les élus de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau se disent inquiets face aux discours tenu à la fois par les usagers mais également par VNF.

### Contrat d'Objectifs et de Performance (COP)

M. SPECQ explique que le COP est un document stratégique signé entre l'Etat et VNF. Celui-ci s'inscrit dans un horizon à 10 ans (obligation de moyen et financier). Avec des moyens importants fléchés sur trois axes principaux (développement du fret- mobilité durable, gestion hydraulique, développement des territoires) avec comme base la modernisation des méthodes d'exploitation (automatisation).

Les usagers de la voie d'eau ne trouvent pas pertinente l'automatisation et la modernisation du réseau. A leur avis, les priorités sont la régénération d'une infrastructure qui se dégrade, et les dragages sans quoi la navigation est menacée, en conséquent l'automatisation ne servira à plus personne.

M. SPECQ explique que sur le réseau petit gabarit, majoritairement touristique, les retombées économiques générées par la navigation reviennent aux territoires. Si VNF gère et exploite une infrastructure, ceci ne peut se faire sans d'autres partenariats forts avec les collectivités et notamment financiers.

M. SPECQ souhaite rassurer les gérants de péniches-hôtel, en soulignant toute l'importance que revêt cette activité sur le réseau de la Direction Territoriale Centre-Bourgogne. Les canaux de Centre-Bourgogne sont la 1<sup>er</sup> destination française, l'objectif est bien de conserver cet atout.

En 2023, une clause de revoyure du COP est prévue pour faire un point d'étape.

La DTCB reviendra rapidement auprès des partenaires collectivités et usagers pour une présentation plus détaillée

La Région souhaite qu'une réunion de présentation du COP soit également proposée.

- **Présentation**

- 1) *Projet de contrat canal du Centre* (cf. Présentation)**

Présentation par M. Cartier, du Contrat Canal du Centre.

L'idée de créer un Contrat Canal a été impulsée par la Région Bourgogne-Franche-Comté. L'objectif est de créer une destination touristique : *le canal du Centre une destination touristique plus qu'une simple liaison fluviale entre Lyon et Paris*. L'ambition partagée est de développer le tourisme à partir de la création de séjours packagés.

- Axe 1 : Créer l'identité et animer la dynamique territoriale autour du territoire du canal du Centre
- Axe 2 : Assurer un niveau de services et développer l'itinérance avec des équipements rénovés et modernisés (homogénéiser les services dans les haltes et ports / développer les randonnées pédestres itinérantes, finaliser l'Eurovélo6...)
- Axe 3 : Structurer et développer une offre touristique pour construire une destination fluviale performante (Développer les capacités d'accueil, Mettre du tourisme sur les barrages réservoir).

L'ANPEI rappelle que les barrages réservoirs sont destinés avant-tout à l'alimentation des canaux en lien avec la navigation. VNF partage ce point de vue et précise que la fonction première restera celle de la gestion hydraulique tout en travaillant à permettre le maintien ou le développement des activités de loisirs. Une nécessité de travail amont, de concertation pour s'assurer de bien communiquer en amont sur les priorités données à chacun (anticiper les conflits d'usages), sans oublier de mentionner la problématique du marnage.

La gouvernance du Contrat Canal du Centre a pour objectif d'associer élus et professionnels. Par ailleurs, l'enjeu est de gommer les limites administratives et faire en sorte que chaque territoire puisse communiquer afin de porter un enjeu commun.

M. Mark Bostin précise que certaines collectivités ont déjà investies sur le canal notamment la commune de St Léger-sur-Dheune en finançant la réhabilitation du port.

VNF souligne également le travail collaboratif avec la communauté de Communes de Digoïn dans le cadre des travaux d'arrachage expérimental de des plantes invasives sur les secteurs du port.

La Communauté Urbaine Creusot-Montceau souhaite poursuivre les démarches engagées pour une communication performante avec VNF tant sur les sujets de la ressource en eau que sur les projets en cours de développement.

- 2) *Projet de revitalisation du Port St Roch* (cf. Présentation)**

Le canal de Briare traverse la ville de Montargis (aussi appelé « Venise du gâtinais ») par conséquent l'eau est au cœur de l'aménagement de la ville.

Le projet du port de Montargis répond à double volonté, créer :

- une requalification autour du canal pour déployer les lieux de vie (balade, espace de rencontre) pour les habitants
- un lieu d'amarrage pour les plaisanciers notamment les touristes afin qu'ils puissent découvrir la ville.

L'objectif prioritaire des anneaux sera donné à l'escale (transit) sans pour autant exclure l'hivernage en « basse saison ». Les aménagements sont voulus souples et réversibles. Le port a pour ambition de proposer une trentaine de places.

Suite à des échanges avec l'assemblée (ANPEI, LE BOAT) il est préconisé des organisations des pontons pouvant accueillir des bateaux plus long (15-20 m). Est mentionné l'enjeu d'évolution de la flotte avec des bateaux plus lourds (20 T). Les dimensionnements des amarrages fixes devront en prendre en compte ces données.

Il est également demandé un emplacement pour des plaisanciers privés, propriétaires de longs bateaux, de pouvoir s'amarrer le long des quais à proximité des emplacements réservés au péniches-hôtel. Le projet actuel prévoit le maintien d'un arrêt en amont de l'écluse et s'inscrit dans qu'une réflexion de stratégie portuaire est cours à l'échelle du territoire.

[Post-réunion : l'ANPEI a transmis à la ville de Montargis des statistiques concernant le gabarit des bateaux]

### 3) Chômages

#### **Modification des chômages 2021 (cf. Présentation)**

##### Canal de Roanne à Digoin : Bief d'Artaix

Fuites importantes au niveau du pont-canal des Brenons, et fuites sur digues imposant inspections avant travaux

- Vidange du bief dès mi-novembre pour compatibilité travaux chômage 2022
- « Arrêt navigation » sur base Arrêté Préfectoral **du 15/11 et 31/12** (en cours de validation)

##### Yonne: Bief d'Epineau

Abaissement bief du 5 au 20 décembre 2021 dans le cadre des travaux de reprise des portes d'écluses (changement de 4 vantaux en 2023) **navigation interrompue et non plus à la demande.**

##### Yonne: Ecluse d'Etigny

Potentiellement 2 jours d'interruptions si possible en basse saison (dates non connues à ce stade – une concertation préalable avec les usagers sera réalisée)

« Le Boat » interroge sur la vétusté des portes d'écluse de Péchoir. L'UTI Nivernais-Yonne est également consciente de la vétusté de ces portes, aussi des travaux d'urgences durant le chômage à venir sont programmés.

### 4) Plantes aquatiques

Présentation des actions réalisées sur 2021 et action préventives envisagées sur la période automnale et en avant saison

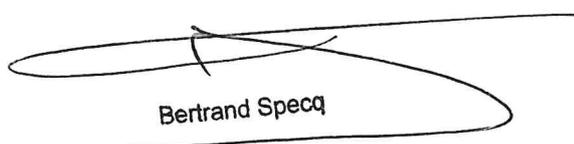
Il est précisé qu'un bilan des actions expérimentales 2021 sera faite lors de la prochaine CLU

La prochaine réunion sera fixée sur la période fin mars/début avril

La séance est levée à 18h30

→ **Une question ? Des précisions ?** : [sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr](mailto:sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr)

Le directeur territorial



Bertrand Specq

Chemin Jacques de Baerze – CS 36229 – 21062 Dijon Cedex  
Tél. : 03 45 34 13 00 – [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

